

N°10 Septembre 2015

# Hospiti-Mag

## Jura Sud



Le journal interne de la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud



**Dossier : Nos équipes** - Page 05

**Zoom :** Association "Des sourires pour Noëly" - Page 03

**Actus CHT :** Nouvelle Directrice des Ressources Humaines - Page 04



## Bonne rentrée !

C'est la rentrée et avec elle la reprise des activités des services qui ne se sont pas, pour autant, arrêtées. La période estivale a été propice pour prendre un temps de repos bien mérité et chacun a pu, à un moment ou à un autre, en bénéficier et c'est tant mieux. Ce début d'été a été marqué par une canicule particulièrement éprouvante pour nos patients et nos anciens. Les agents ont également souffert de la chaleur et chacun y a fait face avec courage. La presse s'en est fait l'écho en expliquant au lecteur les mesures prises par les hôpitaux de la communauté hospitalière de territoire. Les bénévoles ont apporté également leur soutien aux personnes âgées des maisons de retraite pour s'assurer notamment de leur hydratation au côté d'équipes soignantes fortement mobilisées. Les mesures prises, toutefois, n'ont pas complètement gommées l'inconfort des services et des chambres surchauffées. Dans le même temps, l'on a constaté un fort absentéisme dans certains services qui ont contraint la direction en concertation avec les chefs de pôle et la direction des soins à la fermeture de certains ou à solliciter des agents pour le pallier. Il convient de remercier vivement celles et ceux qui ont accepté de remplacer leur collègue au pied levé ou qui ont supporté la période de canicule avec courage.

Quoi qu'il en soit les affaires reprennent avec, au premier chef, le projet de fusion entre le centre de Lons le Saunier, celui de Champagnole et le centre hospitalier intercommunal d'Orgelet, Arinthod, et Saint Julien qui nécessite une préparation rigoureuse et une bonne coordination des équipes administratives, et chniques pour harmoniser les pratiques pour l'utilisation d'un système d'information commun. Cette fusion au premier janvier 2016 va engager de manière très progressive l'organisation de l'offre de soins du Jura sud comme vous en avez pris connaissance dans le dernier « Hospi-Mag » de juin. Cette progressivité offre l'opportunité de construire un dialogue social rénové avec vos représentants syndicaux et l'aide du Cabinet « Idée consultant » car les changements doivent s'opérer en concertation étroite avec eux. Une attention particulière sera apportée bien entendu aux agents les plus directement concernés par la mise en place des nouvelles organisations. Il est utile de préciser qu'aucune mobilité géographique ne sera imposée et c'est bien par la mobilisation des compétences des agents que le travail va s'organiser, compétences qui peuvent se renforcer par de la formation ou le compagnonnage de collègues plus expérimentés. Dans ce cadre l'on perçoit bien, le rôle majeur que joue à la fois la direction des ressources humaines, la direction des soins, le médecin du travail et la psychologue du travail pour accompagner au plus près les agents dans le changement et c'est heureux que cet « Hospi-Mag » les présente. Il met en exergue également les projets portés par vos collègues qui démontrent la vitalité de la communauté hospitalière et son implication pour améliorer encore l'accueil de nos patients et leur famille quel que soit leur handicap. Et que c'est vraiment ensemble que l'on est meilleur et plus fort. Alors courage, nous y arriverons !

**Olivier Perrin**  
Directeur de la Communauté Hospitalière  
de Territoire du Jura Sud

## Hospi-Mag Jura Sud

Journal interne de la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud - n°10 septembre 2015 - Directeur de la Publication : Olivier Perrin - **Ont participé à ce numéro** : le Comité de rédaction, Hamadi Almotlak, Annie Crollet, Jean-François Demarchi, Christine Grenier-Bolay, Céline Gresset, Catherine Herbé, Elise Hoffmann, Delphine Ioni, Ghislaine Jossierand, Françoise Letondel, Elisabeth Lheureux, Nathalie Malesson, Olivier Perrin, Vincent Petitjean, Catherine Poinot, Didier Richard, Christine Rossi, Véronique Secretant, Lionel Salinas, Frédérique Snel-Larochette - **Photos** : Service Communication et photothèque CHT - **Conception-réalisation** : Lionel Salinas - **Impression** : Imprimerie Mourier

Pour la protection de l'environnement, ce journal est imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales.



# Sommaire

## 03 Zoom

- Des sourires pour Noëly
- Don de RTT dans la Fonction Publique

## 04 Actus CHT

- 04 • Catherine Herbé, Directrice des Ressources Humaines
- 04 • Le DIM se coordonne sur la CHT

## 05 Dossier « Nos équipes »

### 05 Champagnole

- Le CLAN Communautaire
- L'IFAS

### 06 Lons-le-Saunier

- HandiConsult
- Une équipe de Soins de Support

### 07 Arinthod-Orgelet-Saint-Julien

- Une administration tri-sites

### 08 Morez

- Les Consultations avancées spécialisés

### 08 Louis Jaillon - Saint-Claude

- Une nouvelle pharmacienne à Saint-Claude

## le flash du moment



### Départ de M. Olivier PERRIN

Depuis le 21 septembre 2015, Olivier Perrin, Directeur Général, a quitté la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud pour prendre la direction du Centre Hospitalier d'Ajaccio ou il a été installé dans ses nouvelles fonctions.

La carrière et le passage de M. Olivier Perrin au sein de notre communauté ont été retracés à l'occasion d'une manifestation de sympathie le vendredi 18 septembre sur le Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier.

Ses 4 dernières années ont été marquées par l'avancée de nombreux dossiers sensibles. Il en aura aussi sur Ajaccio. Nous lui souhaitons une très bonne continuation.

Association

# Des sourires pour Noëlle

Une **association** lédonienne contre la **leucodystrophie**

Aujourd'hui et depuis 2 ans Lucie et son conjoint Johan se battent pour accompagner leur fille dans la maladie et lui offrir une vie comme toutes les autres petites filles de son âge. Lucie crée alors l'association "Des sourires pour Noëlle"...

**L**ucie Cretiaux, aide-soignante depuis 2005 sur le Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier est la maman de Lucas, 7 ans et de Noëlle, 4 ans. C'est à l'âge de 24 mois que l'on a diagnostiqué, à Noëlle, une leucodystrophie métachromatique. L'association "Des sourires pour Noëlle" a été créée en début d'année 2015 dans le but d'offrir à Noëlle un confort de vie et à ses parents, un soutien financier afin de les aider à financer l'intégralité du suivi médical et médicamenteux hors de prix de Noëlle. Noëlle est atteinte de leucodystrophie métachromatique. Diagnostiquée en 2013, elle se bat depuis contre la maladie et avec le courage et l'amour de ses parents, repousse autant qu'elle peut l'aggravation de ces symptômes.

## Les leucodystrophies, c'est quoi ?

Ce nom complexe désigne un groupe de maladies génétiques orphelines. Les leucodystrophies détruisent le système nerveux central (cerveau et moelle épinière) d'enfants et d'adultes. Elles affectent la myéline, substance blanche qui enveloppe les nerfs à la manière d'une gaine électrique. Dans les leucodystrophies, la myéline n'assure plus la bonne conduction des messages nerveux. Elle ne se forme pas ou se détériore. Chaque cas est singulier mais les conséquences

sont toujours particulièrement graves.

Aujourd'hui Noëlle a perdu l'usage de la parole et sa motricité. A 4 ans, elle est complètement dépendante de ses parents et supporte jours après jours raideurs, douleurs et même crises d'épilepsie depuis quelques semaines. Elle ne peut désormais, plus se nourrir correctement et a du subir une intervention chirurgicale, la gastrotomie, consistant à réaliser, au niveau de l'abdomen, un orifice faisant communiquer l'estomac avec l'extérieur ayant pour but de mettre en place une alimentation directe dans l'estomac.

Tout ce temps passé à accompagner Noëlle dans ses soins, tout le suivi médicamenteux et médical de Noëlle et tous ces appareillages complexes à installer pour le bien-être et le confort de Noëlle coûtent extrêmement cher et ne sont pas intégralement pris en charge par la Sécurité Sociale. Un lève-malade sur rail acheté 8000€ et remboursé à 50%, une poussette ergonomique achetée 4000€ et remboursé à 35% ou encore un siège automobile spécifique et un fauteuil moulé sur mesure... En 2 ans, Lucie et Johan ont dépensés près de 10 000€ pour le bien-être et le bonheur de leur fille, sans compter les 400€ mensuel de charges fixes, comme les médicaments, la nourriture spécialisée



et les dispositifs de soins quotidiens. C'est ici que l'association "Des sourires pour Noëlle" prend tout son sens. Les dons et les actes de générosité de tous le département permettent aux parents de Noëlle de lui offrir une qualité de vie et de soins indispensables. Le Lion's Club a récolté 3000€, l'école primaire de Villeveux, presque 6000€. Aujourd'hui, de nombreuses associations se mobilisent pour Noëlle et l'association "Des sourires pour Noëlle". En interne, au Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier vous apercevrez peut-être votre collègue de travail avec un bracelet tendance sous le sigle de l'association. Près de 1500 bracelets ont déjà trouvé un poignet auquel s'accrocher. Tout cela en soutien à une maman et une collègue de notre monde hospitalier. ●

ZOOM SUR ...

## La leucodystrophie métachromatique

La leucodystrophie métachromatique est la plus fréquente des leucodystrophies. La forme infantile tardive débute entre un an ou deux de vie. Les signes les plus typiques sont des chutes fréquentes, l'apparition d'une maladresse dans les gestes, une déambulation sur les orteils et une désorganisation du langage. Les premiers signes sont neurologiques avec hypotonie et faiblesse musculaire. Les signes les plus tardifs sont une impossibilité de se tenir debout, des troubles de la parole, une dégradation des fonctions intellectuelles, une hypertonie musculaire, des douleurs des bras et des jambes, des crises d'épilepsies focales ou généralisées, des troubles de la vue et une diminution de l'audition.

## La prise en charge

Dans la forme infantile tardive, les enfants gardent leur conscience lorsqu'ils ont perdu toute motricité, la parole et même la vue, bien que la plupart des gens pensent le contraire. Une prise en charge complète : orthophonie, kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie, intégration scolaire, permet de communiquer longtemps avec l'enfant. Il n'y a pas de traitement spécifique pour cette maladie. Chez les enfants atteints d'une forme infantile tardive, une greffe de moelle osseuse peut être envisagée pour stabiliser les fonctions neurocognitives, mais sans garantie d'efficacité.

## Dons de RTT dans la Fonction Publique

« Un agent public civil, peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne temps, au bénéfice d'un autre agent public relevant du même employeur, qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants ».

Les jours qui peuvent faire l'objet d'un don sont les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (RTT), qui peuvent être donnés en partie ou en totalité, ainsi que les jours de congés annuels, qui ne peuvent être donnés que pour tout ou partie de leur durée dans la limite de cinq jours. Les jours de repos compensateur et les jours de congé bonifié ne peuvent pas faire l'objet d'un don. L'agent qui donne un ou plusieurs jours de repos signifie par écrit à l'autorité investie du pouvoir de nomination dont il relève, le don et le nombre de jours de repos affectés. Le don est définitif après accord de l'autorité investie du pouvoir de nomination, qui vérifie les conditions fixées. Le don de jours épargnés sur un CET peut être réalisé à tout moment. Le don de jours non épargnés sur un CET peut être fait jusqu'au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les jours de repos sont acquis. La durée du congé dont l'agent peut bénéficier à ce titre est plafonnée à 90 jours par enfant et par année civile. Le congé pris au titre des jours donnés peut être fractionné à la demande du médecin qui suit l'enfant malade.

Le don est fait sous forme de jour entier quelle que soit la quotité de travail de l'agent qui en bénéficie. L'autorité investie du pouvoir de nomination dispose de 15 jours ouvrables pour informer l'agent bénéficiaire du don de jours de repos. L'absence du service des agents bénéficiaires d'un don de jours de repos peut excéder trente et un jours consécutifs. Les jours de repos accordés ne peuvent alimenter le CET de l'agent bénéficiaire. Aucune indemnité ne peut être versée en cas de non-utilisation de jours de repos ayant fait l'objet d'un don. Le reliquat de jours donnés qui n'ont pas été consommés par l'agent bénéficiaire, au cours de l'année civile, est restitué à l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'agent. L'agent bénéficiaire d'un ou de plusieurs jours de congé ainsi donnés a droit au maintien de sa rémunération pendant sa période de congé, la durée de ce congé étant assimilée à une période de service effectif.

## Association

### "Des sourires pour Noëlle"

Si vous souhaitez vous investir au sein de l'association "Des sourires pour Noëlle", si vous souhaitez faire part d'un peu de votre temps, de vos relations, si vous souhaitez faire un don ou si vous souhaitez tout simplement apporter votre soutien à la famille de Noëlle :

### Des sourires pour Noëlle

10, hameau Bois de Vallière  
39140 RELANS  
06 38 69 52 92  
noelle@sfr.fr

Facebook : Des sourires pour Noëlle





Gouvernance

# Catherine Herbé Directrice des Ressources Humaines

Le siège de Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales laissé vacant depuis le départ de Nicolas Alexandre en mai dernier est depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 occupé par Catherine Herbé. Nouvellement nommée au sein de la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud, Catherine Herbé nous dévoile son parcours, ses projets et sa vision quant au rôle du Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales...



Chaque établissement m'a offert un terrain d'apprentissage avec des enjeux parfois innovants et toujours riches d'enseignements.

C'est le côté intéressant des métiers de la fonction publique hospitalière qui nous engage à nous adapter sans cesse aux réformes, tout en gardant le sens du contact humain,

mais sans jamais oublier que nous sommes tous là au service des usagers.

D'abord chargée des services économiques pendant 7 ans en établissement privé, j'ai intégré la fonction publique hospitalière en 1993 au Centre Hospitalier de Toul, pour y exercer les mêmes fonctions tout en conduisant des restructurations et des coopérations en blanchisserie, en restauration et dans le domaine des systèmes d'information. Puis un poste de « faisant fonction » de DRH m'a été proposé que j'ai accepté comme un nouveau challenge.

Dans la continuité, ma route m'a conduite en 2001 en Champagne-Ardenne où j'ai été chargée de mission « 35 heures » avec un objectif de refonte

des organisations. Très rapidement, j'ai été nommée secrétaire générale puis directrice administrative de 2 pôles cliniques. J'y ai découvert les projets partagés, le développement d'offres de soins territoriales avec en toile de fond la construction d'un nouvel hôpital.

En 2010, mon parcours s'est poursuivi en intégrant le Centre Hospitalier de Mulhouse, en qualité de secrétaire générale et responsable du contrat performance. J'y ai accompagné de nombreux projets avec les équipes médicales et non médicales. Ce fut aussi le lieu de nouvelles expériences riches et intenses, comme le rachat d'une clinique mais aussi la fusion de quatre établissements qui composent aujourd'hui le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace.

Lorsque le poste de directeur des ressources humaines et des affaires médicales a été publié pour la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura-Sud, je n'ai pas longtemps hésité pour proposer ma candidature à Monsieur Perrin. Outre le fait que j'évolue

dans ma carrière en accédant au grade de directeur d'hôpital, ce poste me permet de réunir mes diverses expériences acquises et de les mettre à profit d'un établissement déjà engagé dans des projets restructurants : direction commune, CHT, projet de fusion.

Les sujets sont motivants et importants pour l'avenir des établissements et des professionnels. Mon rôle sera d'accompagner les équipes dans ce changement en veillant au respect d'une politique sociale équitable et responsable traduite dans un nouveau projet social.

Le dialogue avec les partenaires sociaux constitue l'un des piliers de cette construction collective.

Si ces sujets m'en laissent le temps, j'aurai également plaisir à découvrir les lieux qui nous entourent et les spécialités locales. ●

**Catherine Herbé**  
Directrice des Ressources Humaines et des Affaires Médicales

"Ma carrière est 100% hospitalière et forte en expériences."

## Le Département de l'Information Médicale se coordonne sur la CHT

Le Département de l'Information Médicale (DIM) a une fonction stratégique à l'hôpital. C'est lui qui trace, à travers des systèmes de codification, l'activité médicale faite par les différents services et les différents professionnels. C'est à partir de ces données que l'hôpital pourra être payé par les organismes d'assurance maladie, et que les ressources seront allouées entre les différents services. Il collecte donc les informations relatives à l'activité médicale d'un service, et il en contrôle la cohérence, et l'exhaustivité. Il utilise les différents logiciels, il corrige des informations erronées qui nuisent à la prise en charge du patient et à la facturation : ainsi par exemple il fusionne des dossiers qui font l'objet de doublons, triplons (maintenance de base de données).

Le DIM peut aussi apporter un éclairage pour évaluer l'impact, en terme d'activité médicale, de différents projets de restructuration hospitalière (développement de tel ou tel service). ●

Avec l'arrivée de Frédérique Snel-Larochette, en tant que coordinatrice du Département de l'Information Médicale sur l'ensemble de la Communauté Hospitalière de Territoire, le DIM suit désormais un chemin communautaire comme plusieurs de nos services supports...

Présente depuis le mois d'août, j'ai pris mes fonctions de Coordinatrice du Département de l'Information Médicale sur l'ensemble des établissements de la Communauté Hospitalière de Territoire. Agent de la Fonction Publique Hospitalière depuis toujours, notamment aux Hospices Civils de Lyon ainsi qu'au Centre Hospitalier de Bourg En Bresse, je travaille depuis plusieurs années dans le domaine de l'Information Médicale.

Ce profil de poste de coordinatrice est une première pour une CHT, et de surcroît pour 7 établissements aussi

bien MCO que SSR, ce qui souligne l'esprit novateur de Lons-le-Saunier.

J'ai pour mission d'œuvrer à l'harmonisation des pratiques de recueil de l'information, de codage de l'ensemble des DIM de la CHT, en étant au plus près des différents acteurs médicaux et administratifs. Je souhaite également travailler à la mise en place de contrôles qualité, en amont des transmissions de données aux tutelles. En effet, avec la tarification à l'activité (T2A) nous nous devons de produire des données médico-administratives fiables et de qualité optimale.

"Une nouvelle organisation sur l'ensemble des établissements de la CHT se met en place"

Je garde à l'esprit de fédérer les différentes équipes afin d'apporter une polyvalence mais aussi une évolution des champs de compétence de chaque acteur du DIM communautaire.

Je coordonne de même les équipes des archives, avec le même souci de collecter ce qu'il y a de meilleur dans chaque organisation afin d'en faire profiter l'ensemble des services.

J'ai particulièrement apprécié l'accueil reçu à mon arrivée et j'espère participer de manière active à la construction du nouvel établissement du Centre Hospitalier Jura Sud. ●





Nutrition

# Un CLAN communautaire



La CHT existant avec une CME Communautaire, le CLAN, sous commission de la CME, peut donc devenir Communautaire, d'autant plus que les politiques d'achat, les organisations de soins et les procédures et protocoles sont de plus en plus transversaux et visent à le devenir encore davantage avec le projet de fusion, début 2016.

Le CLAN communautaire participe au bilan de l'existant en matière de structures, de moyens en matériel et personnel et à l'évaluation des pratiques professionnelles dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition. Il définit les actions prioritaires à mener tant dans le domaine de la nutrition que celui de la fonction restauration, et doit préparer un programme annuel d'actions en matière d'alimentation et de nutrition. Il doit s'assurer de la coordination et

de la cohérence des actions au sein des établissements qui le composent et définit le contenu des formations continues spécifiques à ces actions communes dans le plan de formation de tous les professionnels. Il évalue annuellement les actions entreprises et les résultats selon une méthodologie commune à tous les établissements et tient compte des regards croisés des usagers et des professionnels à l'aide des enquêtes de satisfaction communes établies simultanément sur les établissements. Le CLAN communautaire établit un rapport d'activité annuel destiné à évaluer le degré de réalisation des objectifs fixés. Ce rapport est à restituer à la CME communautaire.

Le CLAN communautaire a pour vocation à participer par ses avis ou propositions à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des malades et des résidents sur l'ensemble du territoire Jura Sud. Il doit assurer la qualité de la prestation Nutrition/Restauration, y compris en ce qui concerne les progrès des aménagements des locaux et des équipements.

Jusque là, les établissements avaient leur propre CLAN, sauf Lons-le-Saunier, Morez et Poligny pour lesquels

il existait un interclan depuis janvier 2008. Seul le CHI n'en avait pas. Le CLAN communautaire est promoteur de la nutrition et de la restauration des établissements de la Communauté Hospitalière de Territoire. Son règlement intérieur et ses grands principes en termes de politique sont à formaliser et son plan d'actions est décliné, mais la mise en place de ce CLAN communautaire ne doit pas remettre en cause les dynamiques locales. Il est donc décidé que les CLAN et les commissions restauration des établissements respectifs se transforment en une unique commission Restauration/Nutrition.

Les professionnels qui participaient autrefois au CLAN et à la commission Restauration seront présents à cette unique commission, médecin compris, ou un règlement intérieur sera décliné dans tous les établissements. Son rôle est de mettre en application la politique et les actions programmées par le CLAN communautaire, auxquelles les établissements se sont inscrits. Chaque commission rendra compte au CLAN communautaire de l'état d'avancement des actions et programmes par l'intermédiaire de son pilote. ●

**Dr Céline Gresset et l'équipe du CLAN**

**Président**

Dr Céline Gresset

**Vices Présidents**

Dr Sophie Oudotte

Dr Christian Allers

Dr Jean-François Paqueriaud

Dr Aline La porte

**Secrétaires**

Emilie Chapuis

Catherine Pointot

La direction des soins  
ou son représentant

La direction des supports  
ou son représentant

Un représentant CHT de la formation

Une diététicienne par établissement

Le Responsable du Département  
Hôtelier de la CHT

Les responsables des UPC  
ou leur représentant

Une aide soignante par établissement

Un qualicien

Un représentant des usagers  
par établissement  
(membre du conseil de surveillance)

Les pilotes des actions

Enseignement

## A Champagnole, un institut de formation au plus proche du terrain

Pour cette nouvelle rentrée à l'IFAS de Champagnole, la direction a souhaité faire un pas de plus vers la nouvelle génération. En effet, depuis quelques semaines, le site internet de l'I.F.A.S. est désormais en ligne et permet à tous les postulants, les élèves et les curieux de se renseigner sur les formations online. Une bonne raison de revenir sur ce que propose cet institut au coeur de la CHT du Jura Sud...

[www.ifas39.wix.com/champagnole](http://www.ifas39.wix.com/champagnole)



L'institut situé dans les locaux du Centre Hospitalier de Champagnole depuis 1980 a un agrément en 2015, pour 25 élèves en parcours complets et 4 élèves en parcours allégés ou VAE. Il a pour missions la formation des aides soignants avec un effectif total de 29 élèves et la formation continue des aides soignants du Centre Hospitalier de Champagnole ainsi que les établissements environnants (formation tutorat des élèves aides soignants et formation paramètres vitaux).

La rentrée a lieu la première semaine de septembre et se termine la première semaine de juillet, soit 41 semaines ou 1435 heures d'enseignement

théorique et clinique en institut et en stage réparties comme suit :

- Enseignement à l'institut : 17 semaines soit 595 heures
- Enseignement en stage clinique : 24 semaines soit 840 heures

Ces formations doivent être conformes aux articles 18 et 19 du recueil des principaux textes relatifs au diplôme d'Etat d'aide-soignant. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire et l'enseignement théorique et clinique est organisé sur la base de 35 heures par semaine.

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme :

**Compétence 1**

Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.

**Compétence 2**

Apprécier l'état clinique d'une personne.

**Compétence 3**

Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne.

**Compétence 4**

Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.

**Compétence 5**

Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage.

**Compétence 6**

Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

**Compétence 7**

Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.

**Compétence 8**

Organiser son travail dans une équipe pluriprofessionnelle. ●

**L'équipe pédagogique de l'I.F.A.S.**





Consultations

# HandiConsult à Lons

## Consultations adaptées aux personnes handicapées



Handiconsult, dispositif expérimental de consultations adaptées aux personnes handicapées, pilote en Franche Comté pour l'égalité d'accès aux soins ouvre ses portes sur le Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier sur 8 spécialités dans un premier temps.

Handiconsult s'adresse aux enfants et aux adultes lourdement handicapés en échec de soins en milieu ordinaire, résidant en institutions publiques, privées ou à domicile. Ce dispositif vise à leur faciliter l'accès aux soins courants, quel que soit le type de handicap (moteur, visuel, auditif, psychique, intellectuel) avec forte dépendance. Il s'agit donc d'une consultation médicale qui a pour objectif de coordonner leurs prises en charge, d'assurer un accueil téléphonique et se déroule dans des conditions adaptées.

" HandiConsult vise à faciliter l'accès aux soins courants, quel que soit le type de handicap "

Handiconsult a pour modèle une consultation de cette nature mise en place en avril 2012 par le centre hospitalier d'Annecy. Son organisation s'appuie sur les recommandations du rapport établi par Pascal JACOB en avril 2013 sur l'adaptation du parcours de santé et de soins des personnes handicapées. Elle s'appuie également sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées promues par la loi 2005-102 du 11 février 2005.

Une enquête de besoins a été réalisée au préalable par les étudiantes infirmières de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de

Lons le Saunier pour la mise en place de cette consultation. Elle a révélé des difficultés d'accès aux soins pour les personnes lourdement handicapées dans le Jura, qu'elles soient hébergées à domicile ou en structures adaptées.

Handiconsult a commencé en juin 2015 pour une période expérimentale grâce au soutien financier de l'Agence Régionale de Santé de Franche Comté et en partenariat avec l'Association de parents et amis de personnes handicapées mentales (APEI) de Lons le Saunier.

Cette première étape permet le démarrage à l'hôpital de Lons-le-Saunier de 8 consultations spécialisées dédiées : neurologie, gynécologie, urologie, gériatrie, pédiatrie, médecine physique et réadaptation et stomathérapie. La seconde étape aura pour objectif de renforcer les consultations spécialisées voire l'organisation d'une consultation dentaire lorsque des praticiens chirurgiens-dentistes volontaires auront été identifiés. •

Françoise Letondel  
Dr Vincent Petitjean



Projet de santé initié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), Handiconsult

### Soins de Support

Les soins de support désignent l'ensemble des soins et soutiens qui peuvent être proposés à une personne atteinte d'une pathologie cancéreuse, parallèlement aux traitements spécifiques comme la chimiothérapie, la radiothérapie et la chirurgie. Ils ont pour objectifs de diminuer les effets secondaires liés aux traitements et d'améliorer la qualité de vie des patients.

Une maladie cancéreuse a des répercussions sur tous les aspects de la vie quotidienne et les besoins qui peuvent apparaître sont nombreux (besoins d'aides pour le ménage, dénutrition, souffrance psychologique, perte de l'image de soi du fait d'une perte de cheveux, de sourcils etc...). Aussi, pour mieux répondre à ces besoins, une équipe transversale de soins de support s'est composée avec les professionnels suivants :

- L'assistante sociale accompagne le patient à faire face à des préoccupations fi-

## Une équipe lédonienne multi-spécialités pour les patients atteint du cancer



nançières et matérielles (prise en charge des enfants, mise en place d'aides ménagères, aides à la toilette etc...).

- La diététicienne travaille à éviter les risques de dénutrition tout en tenant compte des difficultés physiques et morales que les patients rencontrent.

- L'équipe de soins palliatifs (médecin, IDE et psychologue) a pour objectif de préserver la qualité de vie, de soulager la douleur physique, la souffrance psychologique, sociale et spirituelle de la personne malade et de sa famille.

- Le kinésithérapeute aide à la reprise et au maintien de l'autonomie.

- La psychologue, à l'écoute du patient, va l'aider à faire face à la maladie qui peut susciter une détresse psychologique, source d'angoisse et de solitude.

- La socio-esthéticienne lutte contre les effets indésirables des traitements, grâce au maquillage, aux massages et aux conseils qu'elle prodigue. Elle offre aux patients un moment d'écoute et de détente qui leur permet de lâcher prise, d'oublier la maladie et de se reconstruire une « image de soi, et ce, dans un environnement démedicalisé.

- La technicienne APA (activité physique adaptée) propose des exercices physiques adaptés à la personne pour réduire sa fatigue et améliorer sa qualité de vie.

Tous ces professionnels interviennent de façon systématique lors de la première cure de chimiothérapie pour se présenter aux patients et assurer un suivi si besoin. Ils interviennent aussi

en transversale sur tous les services de l'hôpital. La communication et la transmission des informations sont les clefs de la réussite de l'organisation des soins de support. Aussi, des réunions de concertation pluri-professionnelles (RCP) de soins de support avec l'équipe de l'unité de chimiothérapie ambulatoire ont lieu tous les mois. Via une réflexion pluri-professionnelle, ces réunions permettent une prise en charge de qualité et personnalisée du patient.

Pour les soignants, c'est aussi un temps fort pour l'analyse des pratiques, la régulation du stress lié aux prises en charge complexes et l'enrichissement des connaissances. •

Véronique Secretant  
Dr Hamadi Almotlak



Administration

# Une administration tri-sites au CHI

Jusqu'en 2006, les personnes âgées de la « Petite Montagne » relevaient de plusieurs EHPAD autonomes situés dans chacune des trois principales communes de ce territoire : Arinthod, Orgelet et Saint-Julien.

**A**u cours de l'année 2006, le Centre Hospitalier Intercommunal a été créé par la fusion de ces trois entités juridiques indépendantes et a dû s'approprier un nouveau mode de fonctionnement : une seule direction, Conseil d'Administration puis Conseil de Surveillance, un seul Comité Technique d'Etablissement, un seul Conseil de la Vie Sociale... avec une volonté d'équilibrer la répartition des activités et de l'organisation médicale et administrative, entre les trois sites. En même temps, une montée en charge de l'activité au bénéfice de la population de la petite montagne, a été mise en œuvre avec la volonté affirmée dès l'origine de conforter la capacité de l'EHPAD de 203 lits, par la création d'un service de Soins de Suite et de Réadaptation d'une capacité de 20 lits dont l'ouverture est intervenue sur le site d'Orgelet en avril 2010.

A noter que l'ouverture de ce service de soins de suite n'a été rendue possible qu'au terme d'une opération importante d'investissement qui a concerné les trois sites puisque une extension et modernisation des bâtiments est intervenue sur les trois sites, avec la construction d'une aile abritant des chambres supplémentaires sur chacun des trois sites. Au terme de cette évolution, le CHI avec cet ensemble d'activités occupe une place importante dans le réseau de soins du territoire du Jura Sud en cours de restructuration et dispose d'une organisation médicale et administrative tout à fait originale et spécifique.



Une organisation administrative qui a la volonté de répartir de manière équilibrée les fonctions administratives entre les 3 sites mais également de respecter l'identité et l'autonomie de chacun des sites qui conservent en proximité des ressources humaines et logistiques propres : présence d'un animateur, d'un service de restauration, d'une lingerie, d'un service technique sur chacun des sites.

Dans le cadre de la fusion un travail préparatoire important sur l'organisation administrative du futur établissement a été réalisé préalablement à la fusion en 2005/2006. Une direction commune était déjà en place depuis plusieurs années et était située sur le site d'Orgelet. Cette direction a été réorganisée en 2012, dans le cadre de la direction commune de la CHT mais conserve un caractère multi sites.

" Le CHI est l'exemple d'une administration multi-sites qui fonctionne "

- Un Directeur opérationnel commun aux sites du CHI : **Didier RICHARD**.
- Un responsable administratif du site d'Orgelet ainsi que de l'accueil et des admissions, également chargé des affaires financières et générales : **Alain CART**
- Un responsable administratif du site d'Arinthod également chargé de la Direction des services économiques et logistiques (achats et fonctions supports à caractère hôtelier, logistique, informatique...) : **Frédérique MOUREY**
- Un responsable administratif du site de Saint-Julien également chargé de la Direction des Ressources Humaine : **Delphine IONI**

Ainsi la création du CHI a eu du sens et des résultats pour améliorer et étoffer l'organisation administrative médicale et soignante à plusieurs niveaux :

- Financer des projets communs en SSR et en EHPAD
- Ouverture du SSR à Orgelet en 2010
- Ouverture d'un Accueil de Jour, en 2011, d'un PASA de 14 places, d'un Hébergement temporaire de 5 lits en 2014, sur le site de Saint-Julien plus spécialisé dans l'accueil des patients atteints de maladie d'Alzheimer
- Mettre des compétences médicales soignantes en commun
- Simplifier l'organisation administrative et des instances : Conseil de Surveillance, CME, CTE, Conseil de la Vie Sociale réunies sur chacun des sites à tour de rôle.

Depuis 2006, cette évolution organisationnelle a permis à l'établissement de se moderniser et de progresser dans la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes âgées : la mise en commun des moyens dans certains domaines a été utile et efficace, pour réaliser des investissements importants (bâtiments supplémentaires, développement de l'informatique, de la sécurité (sécurité incendie, sécurité électrique : groupe électrogène...) développement des démarches qualités, des prestations d'animation... et pouvoir accompagner et financer cette modernisation dans des conditions relativement satisfaisantes pour les personnels comme pour les usagers.

Cependant le caractère multi-sites reste essentiel dans l'organisation et le fonctionnement et doit sans doute à l'aune de l'expérience être préservé dans certains domaines : la restauration, l'animation mais aussi les soins tant au niveau du management de l'équipe que de la personnalisation de l'accompagnement des résidents dans un lieu de vie bien spécifique. •

**Didier Richard**  
Directeur Opérationnel

Une organisation médicale et soignante à partir du site d'Orgelet mais à caractère multi-sites.

Par la présence de deux médecins salariés sur le site d'Orgelet et d'un pharmacien, le fonctionnement de ce site permet d'assurer une offre de soins et une sécurité de la pris en charge plus complète que celle observée dans de nombreux EHPAD :

- Le Docteur PAQUERIAUD, médecin gériatre est principalement chargé du suivi des patients du service de soins de suite et de réadaptation.
- Le 2<sup>ème</sup> praticien, le Docteur Laurence MALIN, gériatre qui a pris ses fonctions au CHI le 1<sup>er</sup> août 2015, sera plus particulièrement chargée du suivi des résidents de l'EHPAD du site d'Orgelet et des fonctions de médecin coordinateur pour l'ensemble du CHI.

Sur les sites d'Arinthod et Saint-Julien le suivi médical des résidents est assuré par les médecins généralistes libéraux.

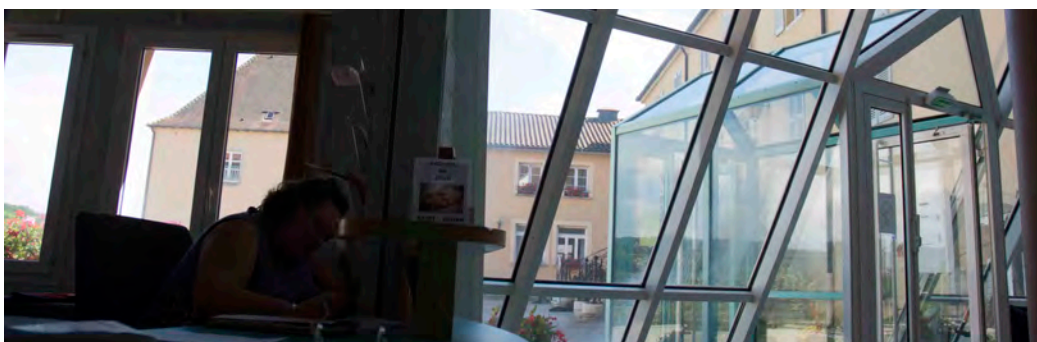
- La Pharmacie installée sur le site d'Orgelet dans des nouveaux locaux ouverts en 2010 assure la distribution des médicaments sur l'ensemble du CHI sous la responsabilité du Docteur Isabelle BERTHELON et comprend 3 préparateurs en pharmacie à temps partiel.

La permanence des soins tant au niveau médical que pharmaceutique est assurée par des astreintes médicales et un système de remplacement des médecins et du pharmacien pendant les périodes de congés annuels.

Un Cadre de Santé Supérieur : Sylvette MILLET assure, par sa présence principalement à Orgelet mais aussi par sa participation à de nombreuses réunions de travail sur les 3 sites, l'encadrement des personnels soignants et la mise en œuvre du projet de soins et des démarches qualités dans l'ensemble du CHI. Elle est relayée sur chacun des sites par un Cadre de Santé ou infirmière référente.

- Catherine CLEMENT, Cadre de santé SSR et EHPAD sur le site d'Orgelet
- Yannick CHARRIERE, Infirmière référente sur le site d'Arinthod
- Céline CHAVANT, Infirmière référente sur le site de Saint-Julien.

Des personnels paramédicaux salariés : kiné, ergothérapeute, psychologue, diététicienne sont également présents en plus grand nombre sur le site d'Orgelet mais peuvent également intervenir sur les autres sites en cas de besoin.





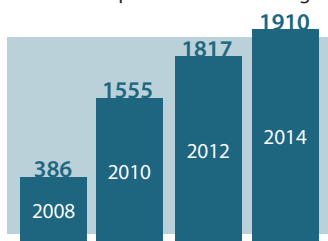


Consultations

# Les consultations avancées spécialisées de Morez au COEUR du Jura rural

Les consultations spécialisées au Centre Hospitalier de Morez existent depuis plus de 30 ans et ont été fluctuantes au fil du temps, dépendant de l'arrivée et du départ des divers spécialistes. Actuellement, le Centre Hospitalier de Morez propose des consultations en cardiologie, diabétologie-endocrinologie, chirurgie orthopédique, radiologie/échographie, et depuis mai 2015 en gynécologie.

Ces consultations sont en nette progression puisqu'elles ont augmenté de 51% en 5 ans, en particulier grâce à la chirurgie orthopédique et la diabétologie-endocrinologie. Elles sont assurées par les médecins spécialistes venant des Centres Hospitaliers de Lons le Saunier et Saint Claude, un libéral de Champagnole, et nécessitent sur Morez une IDE, deux secrétaires et une manipulatrice en radiologie.



Comme nous pouvons le voir sur le graphique, le nombre de consultations décolle vraiment à partir de 2008, en chirurgie orthopédique grâce au renfort d'un second praticien, assurées par les Drs F. El Bakali et D. Boukezzata du Centre Hospitalier de Saint Claude. En diabétologie-endocrinologie, après une baisse en 2011, le nombre de consultations est en hausse constante, grâce à une 1/2 journée supplémentaire mensuelle par renfort d'un praticien. Elles sont assurées par les Drs C. Bourgon et A.S. Arbey du Centre Hospitalier de Lons le Saunier. Le nombre de consultations en cardiologie, après une petite baisse en 2009, est constant voire en légère progression, assurées par un médecin libéral de Champagnole, le Dr J.P. Rolin, qui a pris sa retraite en avril mais poursuit les consultations sur le site.

Pour la radiologie/échographie, l'activité est principalement due aux patients externes. Les consultations sont assurées par le Dr V. Thiebaut :

- Pour la radiologie, après une légère inflexion en 2011, le nombre de patients externes reste stable. 47% des prescriptions émanent de l'antenne smur et 32% des prescripteurs libéraux.
- Pour les échographies, dans 87% des cas les médecins prescripteurs sont libéraux. On note en 2014 une diminution de cette activité, qui va être de nouveau à la hausse.

En effet, les perspectives pour 2015-2016 sont optimistes puisque nous



renforçons ces consultations depuis avril 2015 par 1/2 journée hebdomadaire supplémentaire en radiologie/échographie, et par le remplacement du Dr Thiebaut lors de ses absences et dès mai 2015, par 2 demi-journées mensuelles pour des consultations en gynécologie-obstétrique, assurées par les spécialistes du Centre Hospitalier de Saint-Claude. •

Ghislaine Josserand  
Cadre de Santé

Plateau Technique

# Une nouvelle pharmacienne au Centre Hospitalier de Saint-Claude

Le Dr Dominique Brocard-Zaninetta, Responsable du service Pharmacie du Centre Hospitalier de Saint-Claude a fait valoir ses droits à la retraite et a donc quitté ses fonctions sur l'établissement depuis le 30 avril 2015. C'est le Dr Elise Hoffmann, praticien hospitalier, qui depuis le 16 avril 2015 a repris la responsabilité du service de Pharmacie du Centre Hospitalier...



D'origine alsacienne, plus précisément de Strasbourg, j'ai pris mes fonctions sur le Centre Hospitalier de Saint-Claude, dans le Haut-Jura, depuis le mois d'avril.

Précédemment Interne et Assistante en Pharmacie aux Hospices Civiles de Lyon, je suis aujourd'hui et suite au départ à

la retraite du Dr Dominique Brocard-Zaninetta, la nouvelle responsable du service de Pharmacie de l'hôpital, qui je le rappelle compte, 4 préparateurs en pharmacie, une cadre de santé un agent logistique et moi-même.

Le profil de poste édité m'a tout de suite intéressé, au vu de cette organisation territoriale de travail. Le lien avec les différents hôpitaux de la Communauté Hospitalière de Territoire est à mon sens indispensable pour travailler dans les meilleures conditions. Les groupes de travail se mettent en place sur des thématiques variés, telles que le livret du médicament commun, les dispositifs médicaux, le rangement de la pharmacie... Nous échangeons beaucoup entre pharmaciens hospitaliers et nous avons tous le désir d'avancer dans la même direction sur ces projets importants. •

Dr Elise Hoffmann  
Pharmacienne

ZOOM...

Elle a trouvé immédiatement sa place au sein de l'équipe des pharmaciens de la Communauté Hospitalière de Territoire du Jura Sud et s'est déjà impliquée dans les travaux préparatoires à la constitution d'un Groupement de Coopération Sanitaire de pharmacie sur le territoire.

“ Le GCS c'est le nerf de la guerre ! ”

Ce GCS nous ouvre les portes de nouvelles possibilités de travail et d'une modernité souhaitée depuis longtemps, de nouveaux enjeux, de nouveaux projets et d'une cohésion entre pharmacie et pharmaciens essentielle pour le bon déroulement de nos projets. •